

demandé si ses résultats sont bons ou mauvais. Mais nous sommes certainement mieux placés pour les évaluer que si aucune initiative n'avait été prise, étant donné que nous possédons des résultats partiels.

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je poser une question au ministre?

**L'hon. M. Drury:** Oui.

**L'hon. M. Churchill:** Si cet accord était rejeté par le Parlement, le cabinet se passerait-il de l'avis du Parlement?

**L'hon. M. Drury:** Si le Parlement n'avait pas approuvé cet accord nous serions sans nul doute dans la même situation que lorsque la Chambre des communes a refusé son appui à une politique du gouvernement, politique qui, dans le cadre des attributions administratives du gouvernement, devrait être appliquée sans l'approbation du Parlement. Cette situation exige normalement une motion de confiance. Si dans ce cas l'accord n'avait pas été approuvé, il en serait de même que si le gouvernement n'avait pas réussi à obtenir l'appui de la Chambre sur une motion de confiance. Le député de Winnipeg-Sud-Centre devrait pourtant bien le savoir.

Je poursuis mes remarques qui ont été interrompues, monsieur l'Orateur; le renvoi du débat sur l'accord jusqu'à ce qu'on l'ait vu en application pendant un certain temps, rend un tel débat plus compréhensible et, partant, plus constructif. J'espère que les députés seront favorables à ce renvoi au lieu de le déplorer pour des raisons d'ordre techniques, hypothétiques, ou procédurales.

**L'hon. M. Lambert:** Selon le ministre, cette formule, est-elle valable pour d'autres lois ou s'applique-t-elle seulement à ce cas?

• (2.10 p.m.)

**L'hon. M. Drury:** Non, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas ici d'une mesure législative. Nous ne traitons pas de lois.

**L'hon. M. Lambert:** Oh!

**L'hon. M. Drury:** J'interromps le député ici. On a recommandé que cet accord soit déferé à un comité pour étude. C'est que l'accord suscite un grand intérêt et que la Chambre pourrait obtenir de meilleurs renseignements en interrogeant tant des ministres que des témoins de l'extérieur. Comme preuve d'un tel intérêt, le député a cité de nombreux passages du *hansard* de l'an dernier au sujet de l'accord sur l'industrie automobile. Je fais

[L'hon. M. Drury.]

observer en passant que la page et demie d'index du *hansard*—nom du texte des *Débats*—indiquant où l'on a obtenu ou peut obtenir des renseignements, ajoutée aux délibérations que nous avons déjà eues sur une motion de subsides, réfute de façon précise et satisfaisante, selon moi, l'accusation ou l'insinuation selon laquelle le gouvernement n'aurait pas fourni de renseignements à ce sujet, se serait dérobé et aurait fait preuve de cachotterie.

En ce qui concerne le renvoi à un comité, la Chambre se souviendra, je pense, du débat que nous avons eu il y a quelques jours à propos d'assurer des quorums aux comités parlementaires et de l'avantage qu'il y avait à les réduire. On alléguait qu'une telle disposition s'imposait en raison des nombreux comités qui se réunissaient simultanément et du fait que ceux-ci avaient tant de travail à faire qu'il était impossible d'obtenir une bien grande assiduité. Le renvoi à un comité dénoterait de la légèreté et peu de considération à l'endroit de questions qui s'imposent de façon urgente à l'étude des comités. Déferer l'accord à un comité sous prétexte qu'il pourrait y avoir quelqu'un d'intéressé ne me semble pas une façon très pratique ou très sérieuse de s'occuper des affaires du Parlement.

**M. Winkler:** Le ministre me permettrait-il de poser une question? Ne croit-il pas en ce moment, alors que l'accord est en vigueur depuis tant de mois, que les avis des fabricants eux-mêmes profiteraient au Parlement et lui seraient indispensables pour s'assurer si le gouvernement a de fait, accompli quelque chose de valable ou non? C'est tout ce que nous demandons; c'est tout ce que nous avons demandé durant tout le débat.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, pour être tout à fait franc je ne crois pas que nous ayons quelque chose à gagner du fait qu'un comité parlementaire tenterait de s'informer auprès des fabricants s'ils sont partisans de cet accord, puisqu'ils nous ont déjà fait connaître leur position sous forme de lettres qui ont été déposées à la Chambre. A mon avis, ce serait mal employer le temps dont nous disposons au Parlement que d'imposer cette corvée supplémentaire à des comités déjà surchargés.

**M. Winkler:** Ce serait au moins agir de façon démocratique.

**L'hon. M. Drury:** Il vaudrait peut-être mieux que je ne fasse pas de commentaires sur cette observation. Si le député met en équation démocratie et incompétence, il y a